

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025****N°DCM-2025-063****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**

Camping du Vieux Moulin

Modification du modèle de
convention d'occupation des
parcelles de résidences mobiles

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 1^{er} juillet 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER -
M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET -
M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL
représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

Madame Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 juin 2023, approuvant la convention type pour l'occupation des parcelles du camping du Vieux Moulin par les résidences mobiles de loisirs ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le camping municipal du Vieux Moulin a été raccordé au réseau fibre optique très haut débit le 7 avril 2025. Le fournisseur d'accès internet a mis en place le nouvel abonnement pour le site. Les propriétaires de résidences mobiles de loisirs vont pouvoir bénéficier d'un accès internet Wi-Fi. En contrepartie, il convient de fixer un tarif permettant de bénéficier de cette prestation de service, au même titre que la fourniture de l'électricité et de l'eau ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

FIXE l'abonnement pour l'accès à l'internet Wi-Fi du camping municipal du Vieux Moulin à 5,00 € par mois par bénéficiaire, soit un total de 60,00 € à facturer annuellement.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant aux conventions d'occupation des emplacements des résidences mobiles de loisirs pour intégrer cette prestation (article 4.3).

Ainsi délibéré le 7 juillet 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Sylvie BIAJOUX



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 16 JUIL. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 16 JUIL. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.